

MALADIE	RETOUR EN STRUCTURE
Covid-19	Selon décision du canton
Angine à streptocoques	Dès 48h d'antibiotiques
Conjonctivite	Dès 48h d'antibiotiques si bactérienne. Seulement à la guérison complète si virale.
Gastro-entérite	Dès 24h après l'arrêt complet des symptômes.
Grippe	Dès 24h après l'arrêt complet des symptômes, de la fièvre.
Herpès	Dès 24h de traitements
Impétigo	Dès 48h d'antibiotiques.
Muguet	Dès 24h après début du traitement.
Mycoses	Dès 48h d'antibiotiques.
Otite	Dès 48h d'antibiotiques ou 24h de traitement non antibio.
Poux	Dès traitement instauré et plus aucuns poux vivants.
Scarlatine	Dès 48h d'antibiotiques ou 24H après l'arrêt complet des symptômes (fièvre).
Varicelle	Dès que les boutons sont secs.
Gale	Après avoir été traité et avec accord écrit du médecin.
Pied-mains-bouche	Dès la fièvre tombée et le diagnostic effectué.
Fièvre	En dessous de 38°.
Faux-croup	Selon état général de l'enfant.

Pour toutes autres maladies, l'état général de l'enfant prime.